

CONFERENCE EPISCOPALE BURKINA – NIGER

DIRECTIVES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LE COVID – 19

Réf. : n°043/2020/P.C.E.B.N.

Objet : Nouvelles directives relatives à la lutte contre le Covid-19.

Aux fils et filles de l'Eglise Famille de Dieu au Burkina,

Le 12 mars 2020, nous vous avons envoyé des consignes pour lutter contre le Coronavirus et vous remercions du bon accueil qu'elles ont eu auprès de vous. L'évolution rapide de la situation a pu rendre lesdites mesures insuffisantes, mais non inutiles. Il faut donc continuer à les observer.

Suivant avec attention la propagation de l'infection et de la maladie à Covid – 19 dans le monde et dans notre pays, nous, vos Pères les Evêques, désirons assumer notre responsabilité de protéger le Peuple de Dieu et les citoyens en collaborant avec le Gouvernement du Burkina Faso. L'heure n'est pas à la polémique ni à la psychose mais à l'observance stricte par tous et toutes des consignes qui nous sont données par les autorités compétentes dans notre pays.

Pour ce faire, nous décidons que :

- 1. Les messes publiques (dominicales, de précepte et quotidiennes) sont suspendues.**

Par conséquent, les fidèles sont dispensés du précepte du dimanche et des jours de fêtes, comme de la participation à la messe quotidienne. Ils pourront être aidés par des retransmissions de célébrations (messes, chemin de croix) à la radio ou à la télévision.

Les prêtres continueront à célébrer l'Eucharistie tous les jours dans les équipes ou dans les communautés religieuses en respectant toutes les consignes sanitaires indiqués par les autorités compétentes.

En outre les fidèles sont invités à la prière personnelle et en famille (méditation de la Parole de Dieu, Chapelet, chemin de croix et autres dévotions).

Enfin, les Ordinaires du lieu veilleront à ce que les églises restent ouvertes pendant la journée pour les dévotions individuelles.

2. Sont également suspendus les cours de catéchèses, les stages de *baptizandi* et autres stages préparatoires aux sacrements.
3. La célébration des obsèques devra respecter scrupuleusement les consignes de l'Etat. Dans un cadre plus familial très restreint, les prêtres pourront assurer l'absoute.
4. Les Grands Séminaristes et leurs formateurs restent en confinement dans les Grands Séminaires respectifs. La participation aux offices par les fidèles venant de l'extérieur du Grand Séminaire est suspendue. Les Recteurs pourront prendre d'autres mesures nécessaires dans le cas spécifique d'une maison de formation sacerdotale.
5. Les Supérieurs Majeurs sont invités à prendre des mesures similaires pour les maisons de formation qui relèvent de leur autorité.
6. Dans les diocèses, des modalités devront être étudiées quant à l'administration de certains sacrements tels que la Pénitence et l'Onction des malades.

Ces mesures expriment notre solidarité avec tous nos frères et sœurs qui vivent avec nous cette crise du Coronavirus. Nous sommes appelés à les observer scrupuleusement tout en intensifiant la prière, le jeûne et le partage pour que Dieu éloigne de nous ce fléau.

Les présentes directives que vous donnons en ce jour, prennent effet à partir du 19 mars 2020 jusqu'au 04 avril prochain. Elles pourraient être maintenues pour une nouvelle période de temps.

Que Marie, Mère de notre Rédempteur intercède pour nous dans ces moments d'épreuves.

Fait à Ouagadougou, le 18 mars 2020

Pour les Evêques de la CEBN

Le Président



Mgr Laurent BIRFUORE DABIRE